

Restaurant « Ecluse 16 » – 67260 ALTWILLER

CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

PROPRIETAIRE/EXPLOITANT:	Monsieur Jean-Yves LEROUX
ETABLISSEMENT :	Lieu dit « Bonne Fontaine » 67260 ALTWILLER
STATUT JURIDIQUE :	Fonds : Sàrl « Restaurant de l'Ecluse 16 » - Monsieur Jean-Yves LEROUX - Gérant Murs : S.C.I. « Bonne Fontaine »
FORMATION / EXPERIENCE PROFESSIONNELLE:	Monsieur Jean-Yves LEROUX est titulaire d'un CAP « Cuisinier» Il dispose d'une expérience professionnelle de plus de 25ans dans la branche

PROJET

DESCRIPTION :

Le projet vise à palier à trois problèmes récurrents de l'établissement dans l'exercice de son activité :

- 25 à 30 dimanches par an, le restaurant refuse de la clientèle par manque de place dans son unique salle ;
- Impossibilité d'accueillir des groupes quand la salle est comble ;
- Accueillir chaleureusement la clientèle moins nombreuse pendant la saison creuse (éviter de placer les gens dans la grande salle s'ils sont peu nombreux).

Face à ce constat, les gérants ont engagé un programme de travaux visant à agrandir et à restructurer les espaces du restaurant. Les travaux permettront :

- La transformation de l'espace bar en nouvelle salle de banquet d'une capacité d'accueil de 30 couverts ;
- L'agrandissement de l'entrée ;
- De remanier les sanitaires qui sont aujourd'hui mal implantés en les rendant accessibles aux PMR ;
- L'aménagement d'une Légumerie ;
- De respecter la marche en avant ;
- D'améliorer l'isolation thermique du bâtiment.

MONTANT DES TRAVAUX :

Montant total H.T. estimé à : 217.507,13 €
Montant H.T. éligible : **192.396,16 €**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Emprunt	202.257 €
Département 67	15.250 €

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE ET CONTREPARTIES :

S'agissant d'un projet situé en zone de plaine, il est proposé d'attribuer à la **Sàrl « Restaurant de l'Ecluse 16 »** une subvention au titre de la modernisation du restaurant **plafonnée à 15.250 €** (selon critères et dans le respect du Régime de Minimis), correspondant à **15%** du montant H.T éligible.

L'aide financière est conditionnée par la mise en œuvre de **contreparties** élaborées suite au diagnostic effectué par l'ADT en partenariat avec la C.C.I, à savoir :

- Refonte du site Internet
- Mise en place d'une Newsletter
- Participer à un stage de formation sur les normes HACCP

Bureau du 17 avril 2012

Avis : Favorable